Affiché 20/11/2026

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2026 A 18H30

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de RENAISON s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Président.
Nombre de membres en exercice : 13 Présents : 8 Votants : 9
Présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Monique REMONTET, Béatrice GONTARD, Philippe GLATZ, Corinne LASSAIGNE, Charles PERROT, Josiane TANIER et Anick FAYET.
Absents excusés : Mme et MM. Cornelis DROST, Alain CONTAL, Michel BORIE, Dominique SERRE et Loïc CHEVALIER.
Procuration : M. Loïc CHEVALIER à Mme Monique REMONTET.
Date de convocation : 31 août 2026
Secrétaire de séance : Mme Béatrice GONTARD.

Ouverture de Séance : 18h30

1. Procès-verbal de la réunion du 28 mai 2026

Le Conseil municipal prend acte du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'Administration en date du 28 mai 2026.

POUR à l'unanimité

Arrivée de Monsieur Alain CONTAL à 18h33 ***Présents : 9 Votants : 10***

2. Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations de compétences consenties par le Conseil d'Administration

date de la décision	type de marché	Objet	Société ou entreprise	Montant HT en €	Montant TTC en €
19/06/2026	S	**Goûter Gourmand :** Spectacle.	Cabaret Elegance	2 502,37	2 640,00
26/06/2026	F	**Colis Gourmands :** 100 sacs floqués CCAS.	Objet Rama	511,10	613,32
			TOTAL	**3 013,47**	**3 253,32**

Autres décisions du Président prises par délégation du Conseil d'Administration du CCAS

26/08/2026	Election de domicile ***Décision du Président n° 26.01***	*Durée : Un an à compter du 26/08/2026*
26/08/2026	Election de domicile ***Décision du Président n° 26.02***	*Durée : Un an à compter du 26/08/2026*
14/09/2026	Renouvellement élection de domicile ***Décision du Président n° 26.03***	*Durée : Un an à compter du 17/09/2026*
29/07/2026	Aide de 100 € pour un dossier présenté lors de la Commission CRAF du 29/07/2026	*Dans le cadre de la délibération n° 2026-05-28/04 portant sur la désignation des mandants à la Coordination Roannaise des Aides Financières (CRAF)*

3. Participation au dispositif Fonds Solidarité Logement du Département N° 2026-09-17/01

Monsieur Le Président rappelle que le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est une des actions principales du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Il apporte son soutien aux ménages ligériens pour faire face aux frais d'accès ou de maintien dans un logement et finance également des mesures d'accompagnement social liées au logement. Il est géré par le Département.

Sur l'année 2025, 3 ménages Renaisonnais ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total attribué de 1 534,10 €.

Afin de contribuer à son fonctionnement, le Département de la Loire sollicite la participation financière des communes au titre de l'année 2026, à hauteur de 0,22 € par habitant. Pour la Commune de Renaison le montant de la participation s'élève à 733 €, calculé sur la base de 3 333 habitants.

Il est demandé au Conseil d'Administration de :

- Décider d'apporter une participation financière au dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) à hauteur de 0,22 € par habitant, soit un montant total de 733 euros, au titre de l'année 2026,
- Dire que les crédits seront prélevés sur le budget primitif 2026 du CCAS, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » et seront versés au Département de la Loire.

POUR à l'unanimité

4. Organisation de la Semaine Bleue et modalités de paiement de la participation financière N° 2026-09-17/02

Monsieur le Président rappelle que la Semaine Bleue, semaine nationale dédiée aux retraités et aux personnes âgées, se déroulera cette année du 5 au 11 octobre 2026, autour du thème : « Relions tous les âges dans les territoires engagés ».

Dans le cadre de cette manifestation nationale, Monsieur le Président propose que le CCAS organise à destination des retraités renaisonnais un programme d'animations favorisant les rencontres, les échanges et le lien social :
- un atelier poterie, animé par « La Poterie de la Côte » ;
- un atelier de sculptures en papier, animé par « VADEÏ » ;
- une séance de ciné-débat, organisée en partenariat avec l'association « Bâtir des Liens et Loger » ;
- un café-brioche, organisé en partenariat avec la médiathèque.

Les animations proposées dans le cadre de cette programmation sont gratuites pour les participants, à l'exception de l'atelier poterie.

Le prestataire « La Poterie de la Côte » facture au CCAS la somme de 30 € par participant pour l'atelier poterie. Afin de favoriser l'accès des retraités à cette activité, Monsieur le Président propose que le CCAS prenne en charge 15 € par participant, le solde de 15 € étant acquitté par chaque participant inscrit.

La participation de 15 € sera réglée par les participants lors de leur inscription, auprès de la régie de recettes du CCAS.

Le CCAS procédera au règlement de la facture correspondant à l'intégralité du coût de l'atelier poterie auprès de « La Poterie de la Côte ».

Il est demandé au Conseil d'Administration de :

- Approuver l'organisation du programme d'animations proposé dans le cadre de la « Semaine Bleue », qui se déroulera du 5 au 11 octobre 2026 ;
- Fixer à 15 € par participant le tarif de l'atelier poterie ;
- Décider que le CCAS prendra en charge la part restante du coût de l'atelier, soit 15 € par participant, sur la base d'un coût total de 30 € par participant ;
- Dire que la participation des bénéficiaires sera encaissée par la régie de recettes du CCAS, lors de l'inscription ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les devis, conventions et contrats relatifs à l'organisation de la Semaine Bleue.

POUR à l'unanimité

A ce jour, 1 inscription pour l'atelier de la poterie et 4 inscriptions pour l'atelier de Vadeï.
Les membres du CCAS sont d'accord pour acheter des chouquettes et des jus de fruit pour les ateliers de la poterie et de Vadeï.
Mme GONTARD sera présente le 9 octobre pour le ciné-débat et aider à ranger la salle à la fin.
Pour le café-rencontre, achat de 5 brioches (environ 50€). Seront présents Philippe Glatz, Corinne Lassaigne, Anick Fayet et Béatrice Gontard. Proposition d'acheter une bouteille de vin pour remercier Vadeï.

5. Organisation du Onzième « Goûter Gourmand » de fin d'année et remise de Colis Gourmands. Montant de la participation financière pour les conjoint(e)s et modalités de paiement N° 2026-09-17/03

Monsieur le Président rappelle que, chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Renaison organise un après-midi convivial de fin d'année, le « Goûter Gourmand », à la salle La Parenthèse.

L'année 2026 marquera la onzième édition de cette manifestation, destinée aux aînés domiciliés à Renaison. L'animation sera assurée par la troupe Paris Spectacle, avec son spectacle « Cabaret L'Élégance ».

La manifestation se déroulera le vendredi 11 décembre 2026.

Au vue du nombre de personnes concernées cette année, il est proposé de porter à 72 ans l'âge minimum requis pour pouvoir bénéficier de l'invitation gratuite. Une invitation individuelle leur sera adressée, accompagnée d'un coupon-réponse à compléter et à retourner au CCAS.

Il est proposé que les personnes invitées puissent être accompagnées de leur conjoint ou conjointe, même si celui-ci ou celle-ci ne remplit pas les conditions d'âge requises. Cette possibilité sera accordée dans la limite des places disponibles car, pour des raisons liées à la configuration de la salle, la capacité d'accueil est limitée à 300 personnes.

Une participation financière sera demandée aux conjoints ou conjointes ne remplissant pas les conditions d'accès gratuit. Monsieur le Président propose de fixer, pour l'année 2026, cette participation à 20 € par personne.

Le règlement de cette participation pourra être effectué auprès de la régie de recettes du CCAS. Le règlement devra être joint au coupon-réponse.

Par ailleurs, afin de maintenir un lien convivial avec les personnes les plus âgées qui ne souhaiteraient pas participer au « Goûter Gourmand », il est proposé que le CCAS offre un « Colis Gourmand » aux personnes âgées de 80 ans ou plus, domiciliées à Renaison, sous réserve du retour du coupon-réponse dûment complété.

Il est demandé au Conseil d'Administration de :

- Approuver l'organisation du onzième « Goûter Gourmand », qui se déroulera le vendredi 11 décembre 2026 à la salle « La Parenthèse » ;
- Décider que le « Goûter Gourmand » est réservé, à titre gratuit, aux personnes âgées de 72 ans ou plus, domiciliées à Renaison,
- Décider qu'un « Colis Gourmand » sera offert aux personnes âgées de 80 ans ou plus, domiciliées à Renaison, qui ne souhaitent pas participer au « Goûter Gourmand », sous réserve du retour du coupon-réponse dûment complété,
- Préciser que la capacité d'accueil du « Goûter Gourmand » est limitée à 300 personnes ;
- Décider que les personnes invitées pourront être accompagnées de leur conjoint ou conjointe ne remplissant pas les conditions d'âge, sous réserve des places disponibles et après inscription de l'ensemble des personnes éligibles, une priorité étant accordée aux Renaisonnais âgés de 72 ans ou plus,
- Fixer à 20 € le montant de la participation financière demandée au conjoint ou à la conjointe ne remplissant pas les conditions d'accès gratuit ;
- Autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents et actes s'y rapportant, notamment les devis, contrats et conventions nécessaires à l'organisation du « Goûter Gourmand » et à la réalisation des « Colis Gourmands ».

POUR à l'unanimité

Les gâteaux seront commandés à l'IME de Taron, la Cave à Pain, Les douceurs de Nina et Pralus. Commande de chouquettes également à Mademoiselle Dessert.
Présentation du sac pour les Colis Gourmands. Présentation de différents produits pour la composition du sac. Ont été retenus : - une confiture, voir avec le producteur directement, - une tisane chez Pré d'Ici et un paquet de mini papillotes chez Revillon. Pour les Morelles, il a été décidé de commander des ballotins chez Révillon.
Accord pour passer la commande de papillotes chez Révillon pour le Goûter Gourmand.

6. Questions diverses

- **Prochain CCAS : 12 novembre 2026 à 18h30**
- **Registre communal des personnes vulnérables** : 4 foyers inscrits.

Le registre évolue. En effet, basé sur le volontariat des personnes inscrites, il était utilisé jusqu'alors uniquement lors des crises de type canicule ou grand froid.

Un décret du 3 juillet 2026, publié au journal officiel le 4 juillet, pris en application de la loi Bien Vieillir de 2024, vient modifier les objectifs et le contenu de ce registre.

Désormais, les inscriptions des bénéficiaires de certaines allocations départementales (APA, PCH) et des caisses de retraite seront automatiques, par la transmission des informations au maire au moins une fois par an.

Ce registre n'est plus considéré uniquement comme un outil de gestion de crise, mais aussi comme un outil de prévention de l'isolement, de repérage de la perte d'autonomie et d'orientation vers les aides. Il pourra être utilisé tout au long de l'année.

Ces nouvelles modalités n'instaurent toutefois aucune obligation pour les maires d'accompagnement des personnes enregistrées.

- **Marché Assurances du CCAS :** La Commune a attribué les nouveaux marchés d'assurances à compter du 1er janvier 2027 pour une durée de 4 ans :
  - Dommages aux biens / Responsabilité civile générale : ***SMACL ASSURANCES SA***
  - Garantie des accidents corporels : ***ACL COURTAGE et GENERALI ASSURANCES IARD***

- **Département Information sur le Programme Terre d'Elan 2026-2027**. Pour information, il s'agit d'accompagner les communes dans la construction d'une offre locale de prévention à destination des habitants âgés de 60 à 75 ans. Dans un contexte de vieillissement de la population, Terre d'Elan vise à soutenir les collectivités souhaitant développer une démarche participative et innovante favorisant le bien vieillir sur leur territoire. Pour cette année les 4 communes sélectionnées bénéficient :
  - d'une subvention forfaitaire de 15 000 €,
  - d'un accompagnement méthodologique,
  - de temps collectifs animés par la Maison Loire Autonomie,
  - d'un accompagnement individuel assuré par Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
  - d'outils et ressources facilitant la mise en œuvre du projet.

Les membres du CCAS n'ont pas de projets pour le moment pouvant répondre à ce programme.

- **Impayés de loyer** de depuis juin et paiement partiel du loyer de mai. Contrat de location depuis avril au

  Madame Monique REMONTET précise que
  Elle invite la Commune à informer la CAF.

- **Bilan des aides du CCAS** à ce jour pour l'année 2026 :
  - **Aide BAFA :** 2 jeunes pour 100 €
  - **Voyages scolaires ou classes transplantées :** 10 enfants pour 442 €
  - **Bourse permis de conduire :** 7 jeunes ont effectué les heures : 700 € + 4 jeunes ont un dossier en cours Tâches administratives (enveloppes propagandes + fichier excel) - commémorations - vœux du personnel - élections – aide manifestation Conseil municipal enfants
  - **Portage des repas :** 0
  - **Aide aux vacances :** 4 enfants pour 318 €

- **Banque alimentaire :** Aides reconduites jusqu'au 31 octobre, pour 6 familles.

- **UDAF Loire :** UDAF de la Loire : Permanence de la Maison de la Famille itinérante France Service à Renaison Place du 11 Novembre : les lundis 12 octobre – 9 novembre – 7 décembre – 4 janvier 2027 – 1er février 2027 et 1er mars 2027. Il s'agit d'un bus entièrement connecté labélisé France Services et animé par une équipe formée par les opérateurs de France Service. Convention avec la Préfecture de la Loire. Prestations gratuites. La commune met à disposition un emplacement de stationnement disposant d'un branchement électrique.

- **PASS'Région Seniors** : Il s'agit d'une carte gratuite destinée à tous les habitants de 65 ans et +, leur permettant de bénéficier d'offres exclusives auprès d'un large réseau de partenaires locaux.
  La Région lance une nouvelle cagnotte de 15 € pour financer tout ou partie d'adhésion à une association locale proposant une activité sportive, culturelle ou de loisirs. Cagnotte utilisable du 1er septembre au 31 décembre 2026.

- Famille paiement de la cantine. Mail reçu du Secours Catholique pour la prise en charge des frais de restauration à la cantine à l'école de Renaison.
  Le Conseil d'Administration décide de ne pas attribuer d'aide pérenne.

- Monsieur le Président a reçu un message alertant sur une famille

  Monsieur Alain CONTAL conseille d'orienter cette famille vers le SIMAD.

Séance levée à 19h35

Soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du 18 novembre 2026.
Le Président,
Laurent BELUZE

La Secrétaire de séance,
Béatrice GONTARD